

DÉCONFINEMENT : ENFANCE

ÉCOLES

ACCUEIL DES ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE

Suite à l'évolution du niveau de circulation actuelle du virus et des données scientifiques rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants de moins de 15 ans, un assouplissement du protocole sanitaire, nouvelle étape vers un retour à la normale, est dorénavant possible et souhaité selon les directives gouvernementales. Les écoles et les collèges, mais pas les lycées, accueilleront tous les élèves à partir du 22 juin, a annoncé le chef de l'Etat dimanche 14 juin « de manière obligatoire et selon les règles de présence normales ». Les assouplissements, notamment en matière de distanciation physique, définis par les autorités sanitaires, permettront le retour de tous les enfants dans les écoles et les collèges avant les vacances d'été.

Un assouplissement du protocole sanitaire

La réouverture des établissements scolaires est accompagnée par un nouveau protocole sanitaire mis en place par l'Etat. Notamment concernant les distanciations sociales moins importantes ou le nombre d'élèves admis par classe.

Le protocole sanitaire paru le 17 juin nous donne des directives claires pour établir cet accueil : il revient aux écoles de déterminer selon quel planning elles souhaitent pouvoir établir ou non des roulements entre les élèves pour respecter notamment la distanciation sociale de 1 mètre recommandée.

La restauration scolaire

En fonction des directives gouvernementales, la question de la restauration scolaire a été envisagée et l'ensemble des solutions possibles étudiées. Malheureusement, le protocole sanitaire continue de proscrire le brassage de groupes (brassages de classes, et a fortiori d'écoles) sur les sites de restauration. Nos sites de restauration et nos capacités de personnel ne permettent pas d'accueillir les enfants sur nos sites de restauration en respectant ce protocole et la désinfection des espaces entre chaque groupe.

C'est pourquoi, comme cela se passe actuellement, les élèves déjeuneront sur place dans leur classe avec les pique-niques et boissons fournis par les parents.

Ce pique-nique ne devra pas nécessiter l'utilisation d'un micro-onde et d'un frigo, aussi il est fortement conseillé de mettre ce pique-nique dans un sac isotherme qui restera dans le cartable de l'élève jusqu'au moment de l'heure du déjeuner.

Une désinfection sera effectuée dans chaque classe après la prise de repas.

Les enfants seront encadrés durant ce temps de restauration par les personnels de la Mairie : cependant, aucune facturation n'en sera faite aux familles.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration afin de pouvoir continuer à assurer dans les meilleures conditions possibles l'accueil de vos enfants.

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

La crèche familiale est ouverte depuis le lundi 11 mai et le multi-accueil ouvrira dès lundi 18 mai.

La halte-garderie restera fermée et rouvrira pour la prochaine rentrée de septembre.

ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS DE SANTÉ

Retrouvez toutes les information concernant l'accueil des enfants des personnels de santé dans les structures de la petite enfance et de l'enfance du territoire, gérées par la CACPB :



Pour toute information sur l'accueil des enfants dans ces structures, vous pouvez joindre La Maison des Petits :

- Tél. : 01 64 75 30 90
- ou par [mail](#).

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 :



MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter
Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

Accepter

Copyright 2020 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre